

## Informations aux actionnaires de

### Credit Suisse (Lux) Global Small & Mid Cap Emerging Market ILC Equity Fund

#### CS Investment Funds 5

Société d'investissement à capital variable  
de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet,  
L-2180 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 81.507

(la «**société**»)

Les actionnaires de CS Investment Funds 5 – **Credit Suisse (Lux) Global Small & Mid Cap Emerging Market ILC Equity Fund** (désigné par le «**compartiment**» aux fins du présent point) sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration de la société de liquider la catégorie d'actions suivante (la «**catégorie**») du compartiment, comme indiqué ci-dessous, avec effet au 30 novembre 2017 (la «**date de résiliation**»).

---

#### Compartiment

**CS Investment Funds 5**  
**Credit Suisse (Lux) Global Small & Mid Cap Emerging Market ILC Equity Fund**

---

Catégorie	Monnaie	ISIN
UBH	CHF	LU1144422752

---

Le conseil d'administration de la société estime que la liquidation de la catégorie est conforme aux intérêts des actionnaires de la catégorie dans la mesure où ses actifs nets actuels n'ont pas atteint le niveau minimum nécessaire à une gestion économiquement efficiente de cette catégorie. Le conseil d'administration de la société procédera donc au rachat obligatoire des actions de la catégorie (les «**actions**») à la date de résiliation.

Aucune autre demande de souscription d'actions de la catégorie ne sera acceptée à compter de la date du présent avis.

Les rachats d'actions du compartiment seront cependant autorisés jusqu'au 24 novembre 2017 à 15h00 (HEC). Les actions seront rachetées d'office à la valeur nette d'inventaire par action calculée à la date de résiliation. Le paiement du produit résultant du rachat obligatoire s'effectuera au plus tard le 4 décembre 2017 dans la monnaie correspondante de la catégorie d'actions.

Sous réserve de conditions pertinentes, l'ajustement de la valeur nette d'inventaire (single swing pricing) sera appliqué conformément aux dispositions du prospectus.

Des provisions ont été constituées pour tous les débits restants dus et pour ceux issus de la liquidation de la catégorie.

Les actionnaires sont informés que la liquidation de la catégorie peut avoir des conséquences fiscales et qu'ils doivent consulter leur propre conseiller fiscal en cas de doute quant à leur situation fiscale.

Les actionnaires doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus de la société, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que les statuts, au siège social de la société, conformément aux dispositions du prospectus.

Ces documents sont également disponibles sur [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

Luxembourg, le 23 novembre 2017

Le conseil d'administration